

Déclaration liminaire CAP de mutation B

Monsieur le Président,

Cette CAP mutation de la catégorie B se tient comme d'habitude, et on le déplore, dans un contexte de remise en cause des droits et garanties des fonctionnaires et des salariés du privé.

Il est impossible de ne pas rappeler ce contexte avant de commencer cette CAP.

Les pistes suivies par le Gouvernement sur le sujet des retraites augurent d'un recul social inacceptable : allongement de la durée de cotisation, report de l'âge de départ en retraite à 60 ans, remise en cause du code des pensions pour la fonction publique et de la prise en compte des 6 derniers mois pour le calcul des retraites.

La contribution annoncée sur les plus hauts revenus laisse craindre pour F.O. qu'elle ne soit qu'une recette de poche.

Nous avons constaté que les journées saute-mouton, les actions diversifiées, les manifestations jours fériés, aussi suivies soient-elles n'ont pas fait reculer le gouvernement d'un pouce sur quelque sujet que ce soit.

Aussi, FORCE OUVRIÈRE appelle à 24 heures de grève interprofessionnelle franche, public et privé sur la journée du 15 juin 2010.

On peut et on doit :

- préserver le droit à la retraite à 60 ans,
- bloquer tout allongement de la durée de cotisation,
- maintenir le système solidaire de la répartition,
- maintenir le code des pensions,
- revaloriser les pensions.

Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès social.

Elle doit porter sur la redistribution des richesses en faveur des salariés afin de favoriser une économie productive.

Au sein de la Fonction publique, l'ensemble des fonctionnaires des catégories C et B seront une fois de plus les plus sévèrement touchés par les reculs sociaux que veut imposer le gouvernement.

En ce qui concerne la catégorie B ce n'est certes pas le basculement dans le NES au premier septembre prochain qui permettra d'atténuer les pertes de pouvoir d'achat des retraités dans les prochaines années.

Le 15 novembre 2009, deux décrets portant dispositions statutaires de la catégorie B de la Fonction publique de l'État ont été publiés au Journal Officiel.

Dénonçant une revalorisation indiciaire au rabais, Force Ouvrière avait refusé de s'inscrire dans les accords du 21 avril 2008.

Exclu de fait de toutes les réunions de concertation, Force Ouvrière avait exprimé bien en amont la plus grande inquiétude quant à l'avenir réservé à la catégorie B, trop souvent oubliée et particulièrement touchée dans son déroulement de carrière.

Dans le nouvel espace statutaire, l'allongement de la carrière pénalise les jeunes agents, car même si les indices de début et de fin de carrière sont supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, la quasi totalité de la carrière se déroulera dans des indices inférieurs à ceux d'aujourd'hui par le jeu d'un reclassement dans le nouveau grade qui devient différencié.

Ce Nouvel Espace Statutaire n'est pas une révolution, loin de là, et il ne réussira qu'à diviser les agents.

Sa mise en application au 1^{er} septembre 2010 témoigne d'une volonté délibérée de brouiller les pistes pour rendre encore moins évident tous les effets pervers à court moyen et long terme d'un tel bouleversement.

La coupe est décidément plus que pleine, car en faisant miroiter des indices de fin de carrière pour les anciens, ce sont les jeunes Contrôleurs qui trinquent et qui, au final, payent l'addition.

Plus que jamais, F.O.-DGFIP revendique une véritable réforme de la grille indiciaire avec des indices de fin de carrière qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et l'accès pour tous à un grade ou un indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Notre organisation s'élève également contre la mise en place des deux concours professionnels et réclame une carrière linéaire pour la catégorie B.

Sur cette CAP proprement dite et l'organisation matérielle de la consultation.

F.O.-DGFIP s'est toujours exprimé contre la déconcentration de la gestion et contre la suppression du dépôt simultané des justificatifs avec les demandes de mutations.

Notre scepticisme évoqué lors du GT d'octobre 2005 trouve sa légitimité après ces 5 années de mise en œuvre, hélas au détriment des agents, des représentants du personnel, des collègues des services des ressources humaines et du bureau RH2A - les mesures de simplification sur la production des pièces justificatives pour la priorité de rapprochement posent encore des problèmes et nous vous demandons de revoir votre position pour revenir à un système plus fiable et plus lisible, plus simple pour tous (stoker dans les directions les justificatifs au moment du dépôt de la mutation, je vous assure ce sera simple, rapide efficace...).

Et cela nous évitera de débiter cette CAP sans avoir tous les éléments pour assurer notre rôle de défenseur (la liste des dossiers posant problèmes pour les justificatifs de rapprochement ne nous sera de fait communiqué que le dernier jour de la CAP).

Bien entendu l'écoute et la disponibilité des personnels de RH2A ne sont pas mises en cause.

En ce qui concerne les postes EDRA attribués en priorité, l'état qui nous a été remis atteste que la règle de l'ancienneté a été ainsi bafouée dans le cas de 92 affectations (le chiffre se stabilise dans l'excès !).

En 2010 : 4 917 agents ont exprimé leur désir d'obtenir une mutation.

La Direction Générale affiche un taux de satisfaction de 51,9 % hors réforme de structure.

122 rapprochements de conjoint ont pu être satisfaits, la coupure s'étant très nettement abaissée dans de nombreux départements, il reste néanmoins 57 agents en attente. Et nous comptons sur cette CAP pour résoudre les affectations de ces agents afin d'éviter des éloignements familiaux.

Cette année encore, le projet de mouvement avant affectation des contrôleurs stagiaires fait apparaître, après examen approfondi que seulement 21 directions ont un solde positif des effectifs.

La lecture des demandes permet également de constater que dans la plupart des situations les agents n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs premiers vœux !

Nous nous inquiétons de la baisse très sensible du taux de demandes de mutations satisfaites dans les CSI et nous souhaitons que l'administration nous donne des explications.

Nous souhaitons par ailleurs connaître les raisons qui vous ont amené à ne pas examiner les vœux ALD départements. Votre décision, non conforme à l'instruction, prive bon nombre d'agents de l'affectation qu'ils ont souhaitée.

POUR FINIR nous défendrons les agents qui nous ont sollicités afin de tenter de corriger les effets d'une politique d'emploi où tout le monde est perdant, le service public, les agents et l'administration.

Nous comptons sur votre compréhension vis-à-vis des cas difficiles que nous serons amenés à évoquer lors de cette CAP.

En conclusion, les élus de F.O.-DGFIP tiennent à rappeler leur attachement à des règles de gestion objectives et compréhensibles de tous.

Ils vous demandent de pouvoir disposer du temps nécessaire à l'examen des suites.

Réitérent la demande de leur organisation de compensation de tous les postes de mise à disposition syndicale ou mutualiste.

Rappellent leur refus des postes à profils ou avis.

Pour finir nous tenons à rappeler que notre organisation revendique pour la catégorie B une carrière linéaire et un réel grade ou indice de fin de carrière. Les propositions faites au niveau de la fonction publique sont loin de satisfaire les revendications des agents de catégories B tant en matière de carrière, qu'en matière de rémunération.

Les Représentants en CAP de F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE - Marc GEORGES - Philippe CINQ